



RAPPORT



Perspectives économiques 2017-2022

Version de mars 2017

17 mars 2017

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles

e-mail : contact@plan.be
<http://www.plan.be>

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Perspectives économiques 2017-2022

Version de mars 2017

17 mars 2017

Abstract - Ce rapport constitue une contribution à la préparation du nouveau Programme de Stabilité et du nouveau Programme National de Réforme (PNR). Il reprend les hypothèses et les principaux résultats de la version préliminaire des « Perspectives économiques 2017-2022 » qui seront publiées en juin 2017.

Jel Classification - B22, C53, E17

Keywords - Perspectives macroéconomiques, Programme de Stabilité, Programme National de Réforme

Table des matières

1. Synthèse	1
2. Principales hypothèses de la projection.....	3
2.1. Hypothèses d'environnement international	3
2.1.1. Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	3
2.1.2. Prix du pétrole et taux de change	3
2.1.3. Taux d'intérêt	3
2.2. Hypothèses en matière de démographie et de population active	4
2.3. Hypothèses en matière de salaires et de cotisations	5
2.3.1. Réductions de charges	5
2.3.2. Salaires bruts, coût du travail et loi salariale de 2017	9
2.4. Hypothèses en matière de finances publiques	10
2.4.1. Introduction	10
2.4.2. Recettes fiscales	11
2.4.3. Dépenses de personnel du pouvoir fédéral	12
2.4.4. Autres dépenses du pouvoir fédéral et recettes non fiscales	12
2.4.5. Communautés et régions	14
2.4.6. Pouvoirs locaux	17
2.4.7. Sécurité sociale	18
3. Comparaison entre la prévision d'output gap réalisée par le BFP et la Commission européenne	20
4. Résultats de la projection.....	22

Liste des tableaux

Tableau A	Perspectives économiques à moyen terme : principaux résultats	2
Table 1a	Macroeconomic prospects	22
Table 1b	Price developments.....	22
Table 1c	Labour market developments	23
Table 1d	Sectoral balances	23
Table 2	General government budgetary prospects.....	24
Table 4	General government debt developments	25
Table 5	Cyclical developments	25
Table 6	Divergences from previous update	25
Table 7	Long term sustainability of public finances	26
Table 8	Basic assumptions.....	26
Table 9	Macroeconomic prospects 2017-2022: main results	27

Liste des graphiques

Graphique 1	Estimation de l'output gap : BFP versus CE	20
Graphique 2	Estimation de la croissance potentielle et du NAWRU : BFP versus CE.....	21

1. Synthèse

Ce rapport constitue une contribution à la préparation du nouveau Programme de Stabilité et du nouveau Programme National de Réforme. Il présente les hypothèses et les principaux résultats de la version préliminaire des « Perspectives économiques 2017-2022 ». La version définitive de ces perspectives sera publiée en juin 2017.

La projection est réalisée à politique inchangée. Elle incorpore l'essentiel de l'information concernant les recettes et les dépenses des administrations publiques disponible au 16 mars 2017. Les chiffres ont été approuvés le 20 mars par le conseil d'administration de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Les mesures du contrôle budgétaire pour 2017 n'ont donc pas pu être prises en compte.

La prévision pour 2017 correspond en grande partie à celle du Budget économique 2017, publié le 9 février par le BFP. Elle a néanmoins été adaptée afin de tenir compte d'évolutions plus récentes (en ce qui concerne les variables financières) et d'informations supplémentaires tirées des comptes nationaux pour l'année 2016. Les hypothèses de croissance du PIB des partenaires commerciaux de la Belgique pour 2017 et 2018 sont essentiellement basées sur des prévisions consensus (Consensus Economics). Pour la période 2019-2022, ce sont les perspectives économiques de moyen terme les plus récentes (octobre 2016) du FMI qui ont été utilisées.

La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1,5 % cette année (contre 1,7% en 2016) et ce rythme devrait se maintenir sur la période 2018-2022. L'output gap (négatif actuellement) devrait progressivement se résorber.

La croissance de l'économie belge s'accélérait légèrement, de 1,2 % en 2016 à 1,4 % en 2017. En 2017, la croissance du PIB est soutenue par la dynamique de la demande intérieure, alors que la contribution des exportations nettes est nulle. Au cours de la période 2018-2022, elle atteindrait 1,5 % en moyenne, ce qui est en ligne avec la croissance du PIB de la zone euro. L'output gap de la Belgique (qui atteignait -0,9 % du PIB potentiel en 2015) devrait se résorber progressivement pour devenir quasiment nul en 2021-2022. Le calcul de cet output gap est directement dérivé d'une estimation de la croissance potentielle, reposant sur la méthode de référence de l'Union européenne mais appliquée sur base des concepts statistiques et du cadre de projection propres aux modèles macroéconomiques nationaux du BFP.

Au cours de la période 2017-2022, 257 000 emplois au total seraient créés, soit en moyenne près de 43 000 par année. Le nombre de salariés du secteur privé et d'indépendants augmenterait respectivement de 217 000 unités et de 47 000 unités, tandis que l'emploi public reculerait de 7 000 unités. Les mesures visant à limiter le coût du travail des salariés soutiennent la croissance de l'emploi, surtout en 2016, 2017 et 2020. Le taux d'emploi (20-64 ans) augmenterait progressivement pour atteindre 70 % en 2020 – ce qui est sensiblement inférieur à l'objectif de la stratégie EU2020 (73,2 % en 2020) – et 71,3 % en 2022.

Compte tenu de la poursuite de l'augmentation de la population active, le nombre de chômeurs (en ce compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) diminuerait de 146 000 unités au total sur la période 2017-2022.

Le prix du pétrole a nettement diminué en 2016 par rapport à 2015. Cependant, l'inflation en Belgique (mesurée sur la base de l'INPC) s'est accélérée jusqu'à 2 % en moyenne, notamment en raison d'une forte augmentation du prix de l'électricité suite à l'introduction ou au relèvement d'un certain nombre d'impôts et de prélèvements et suite à la suppression des kWh gratuits auxquels chaque ménage de Flandre avait droit. Ces mesures n'ont qu'un impact temporaire sur l'inflation, laquelle devrait néanmoins s'accélérer jusqu'à 2,2 % en 2017 en raison d'une forte hausse du prix du pétrole. En 2018, la stabilisation des prix du pétrole freine temporairement l'inflation jusqu'à 1,6 %, mais de nouvelles augmentations du prix du pétrole à partir de 2019 la font progresser jusqu'à 1,7 %.

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques tomberait de 2,6 % du PIB en 2016 à 1,9 % en 2017 et 2018, pour ensuite repasser légèrement au-dessus des 2 %. La dette publique en pourcentage du PIB diminuerait légèrement, mais dépasserait toujours les 100 %.

Tableau A Perspectives économiques à moyen terme : principaux résultats
Évolutions en %, sauf indication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Real GDP	1.2	1.4	1.5	1.5	1.6	1.4	1.3
Deflator of private consumption	1.5	2.2	1.6	1.7	1.6	1.7	1.7
Domestic employment (evolution in 000')	58.8	50.9	41.1	35.2	49.1	42.9	37.7
Domestic employment (evolution in %)	1.3	1.1	0.9	0.7	1.0	0.9	0.8
Employment rate (20-64 yrs)	67.8	68.3	68.8	69.3	70.0	70.6	71.3
Unemployment rate (FPB concept)	11.2	10.6	10.3	10.1	9.6	8.9	8.3
Unemployment rate (Eurostat standardised rate)	8.0	7.6	7.5	7.4	7.1	6.6	6.1
Net lending of General Government (% of GDP)	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1
Gross public debt (% of GDP)	106.6	106.2	105.5	105.2	105.0	104.7	104.2
Balance of current accounts (National accounts - % of GDP)	0.7	0.7	0.7	0.6	0.4	0.3	0.3

Le reste du rapport s'articule comme suit. La section 2 précise les différentes hypothèses en matière d'environnement international, de démographie, de marché du travail et de finances publiques. La section 3 compare l'estimation de l'output gap pour la Belgique réalisée par le BFP à celle publiée par la Commission européenne en février. Enfin, la section 4 présente les tableaux de résultats dans le format requis pour le Programme de Stabilité (tableaux 1 à 8), ainsi qu'un tableau de résultats destiné au Programme National de Réforme (tableau 9).

2. Principales hypothèses de la projection

2.1. Hypothèses d'environnement international

2.1.1. Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique

Le commerce mondial pertinent pour la Belgique est calculé à partir de la croissance moyenne pondérée des importations des partenaires commerciaux de la Belgique. La croissance des marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique atteindrait 3,8 %, à la fois en 2017 (comme dans le Budget économique de février 2017) et en 2018. Ces estimations se fondent principalement sur les perspectives d'automne de la Commission européenne¹, mais ont été actualisées sur la base des prévisions consensus du Consensus Economics de janvier 2017².

Pour la période 2019-2022, la croissance des marchés potentiels d'exportation (4,2 % sur base annuelle) est basée sur les perspectives les plus récentes du FMI³. Au cours de cette période, la croissance du PIB de la zone euro s'établirait à 1,5 % en moyenne.

Le scénario décrit ci-dessus tient compte d'un impact limité du Brexit.

2.1.2. Prix du pétrole et taux de change

Les hypothèses relatives aux cours du pétrole et taux de change en 2017 et 2018 sont basées sur les cotations sur les marchés à terme de la fin février. Ces cotations s'écartent légèrement des hypothèses formulées dans le cadre de nos prévisions de février et ont également été utilisées pour mettre à jour les prévisions mensuelles d'inflation publiées le 20 mars par le BFP.

Pour la période 2019-2022, l'on suppose que tous les taux de change sont stabilisés. En ce qui concerne le prix du baril de Brent, on table sur une augmentation progressive jusqu'à 125,9 dollars en 2030, hypothèse qui est largement fondée sur le scénario de référence de la Commission européenne dans le cadre de ses perspectives en matière d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de transport à l'horizon 2050⁴. Cette évolution implique une hausse du prix du pétrole de près de 10 % par an sur la période 2019-2022 pour atteindre un niveau de 79 dollars en 2022.

2.1.3. Taux d'intérêt

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt belges et étrangers en 2017 et 2018 sont fondées sur les cotations des marchés à terme⁵ de la fin février. Vu la politique de soutien menée par la BCE, les taux d'intérêt resteraient très faibles en 2018. À partir de 2019, la politique monétaire devrait progressivement se

¹ European Economic Forecast, Autumn 2016, European Commission, European Economy Institutional Paper 38, November 2016.

² En outre, les chiffres ont été légèrement revus à la hausse pour plusieurs pays en raison de leur forte croissance au second semestre de 2016.

³ World Economic Outlook, IMF, octobre 2016.

⁴ <https://ec.europa.eu/energy/en/news/reference-scenario-energy>

⁵ « Futures » pour les taux d'intérêt à court terme et « forward swaps » pour les taux d'intérêt à long terme.

normaliser dans un contexte de hausse des prix internationaux (également des produits non énergétiques), les taux à court terme devraient par conséquent repartir à la hausse. Pour les taux nominaux à dix ans, l'on suppose qu'ils s'approchent à moyen terme de la croissance nominale du PIB de chaque pays.

2.2. Hypothèses en matière de démographie et de population active

Les « Perspectives économiques 2017-2022 » de mars 2017 intègrent les dernières perspectives démographiques⁶ publiées tout récemment. Ces perspectives tiennent compte des nouvelles observations disponibles, en particulier les statistiques de population au 1^{er} janvier 2016 et les statistiques de mouvements (naissances, décès, migrations internes et internationales) au cours de l'année 2015. L'hypothèse relative à l'afflux des demandeurs d'asile durant la seconde moitié de l'année 2015 a été mise à jour en tenant compte des observations les plus récentes publiées par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et de différentes mesures prises au niveau européen ou national. En particulier, par rapport aux perspectives démographiques publiées en mars 2016, l'évolution à court terme (2016 et 2017) de l'immigration internationale, liée à l'afflux des demandeurs d'asile observé en 2015, a été revue à la baisse. Le flux mensuel de demandes d'asile est en effet, dès janvier 2016, retombé à un niveau observé avant 2015⁷. L'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015 nécessite d'intégrer dans la projection de population le flux additionnel de réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui en découle : la projection table sur un flux additionnel de 15 000 réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire sur l'ensemble des années 2016 et 2017⁸.

Compte tenu de l'augmentation temporaire du solde migratoire externe, certes revu à la baisse par rapport à la projection précédente, la croissance de la population d'âge actif s'accélère au début de la période de projection, passant de 0,21 % en 2015 à 0,29 % en 2016 et 0,23 % en 2017. Elle retombe à 0,11 % en 2018 et tend vers une croissance proche de zéro et négative d'ici à 2022. À partir de 2019, le solde migratoire externe serait sensiblement inférieur à la moyenne observée au cours de la décennie précédente et il parvient à peine à compenser la baisse de la population d'âge actif due au vieillissement des cohortes du baby-boom.

Sur l'ensemble de la période de projection, la population d'âge actif augmenterait de 29 700 personnes, soit nettement moins rapidement qu'au cours des six dernières années (+124 900 personnes), et a fortiori des six années précédentes (+344 600 personnes). Puisqu'en outre la part des classes d'âge supérieures (caractérisées par des taux d'activité en moyenne plus faibles) dans la population d'âge actif continue de progresser, la contribution de la démographie à la croissance de la population active⁹ devient légèrement négative à moyen terme (-0,07 point de pourcentage par an), alors qu'elle était encore sensiblement positive (0,27 point de pourcentage par an) au cours des six dernières années.

⁶ Perspectives démographiques 2016-2060 – Population et ménages, Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique, mars 2017.

⁷ Pour plus de détails voir Perspectives démographiques 2016-2060 – Population et ménages, Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique, mars 2017.

⁸ Un demandeur d'asile n'est intégré dans les statistiques de population qu'à partir du moment où il/elle obtient le statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire. Par conséquent, l'impact de l'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015 sur les chiffres de population est à la fois réduit et retardé.

⁹ Selon la définition du BFP : y compris les 'chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi'.

Bien qu'au cours des six dernières années, les changements de comportement (fluctuations des taux d'activité par sexe et par âge) ont à peine contribué à la croissance de l'offre de travail (de 0,09 point de pourcentage par an en moyenne), leur contribution grimpe à 0,38 point par an durant la période de projection. Par conséquent, la croissance de la population active à moyen terme (+ 110 700 personnes) devrait être pratiquement aussi soutenue qu'au cours des six dernières années (+ 126 500 personnes), mais cette croissance est désormais tirée par des évolutions de taux d'activité et plus par des impulsions démographiques. Dans les classes d'âge supérieures, la progression des taux d'activité est soutenue par les mesures de fin de carrière (relèvement de l'âge d'accès et/ou durcissement des conditions de carrière en matière de pension anticipée, RCC¹⁰ et mise en disponibilité¹¹) mises en œuvre par les gouvernements actuel et précédent. En outre, dans les autres classes d'âge, les pressions à la baisse sur l'évolution des taux d'activité disparaissent progressivement. Un certain nombre de facteurs qui ont influencé négativement l'offre de travail dans ces classes d'âge au cours des dix dernières années (l'allongement de la durée des études suite à la réforme de l'enseignement supérieur, le suivi plus strict de la recherche active d'un emploi par les chômeurs indemnisés, la réforme du régime des allocations d'insertion) atteignent en effet maintenant leur vitesse de croisière.

Sous l'effet de la dynamique positive des taux d'activité, la croissance de l'offre de travail a doublé l'an dernier (+0,51 % ; +27 100 personnes) par rapport à 2015. Le taux d'activité macroéconomique a progressé de 72,85 % à 73,0 %. Cette année aussi, la contribution des changements dans les taux d'activité à l'accroissement de la population active devrait être tout aussi importante qu'en 2016, tandis que la contribution des changements démographiques devrait légèrement diminuer. Par conséquent, la croissance de la population active atteindrait 0,45 % (+24 100 personnes), tandis que le taux d'activité macroéconomique grimperait à 73,2 %. Au cours de la période 2018-2020, l'offre de travail continue de croître à ce rythme soutenu (en moyenne +0,46 % ou +25 000 personnes par an) dès lors que le recul de la contribution démographique est compensé par une augmentation encore plus forte des taux d'activité. Durant les deux années suivantes, par contre, la croissance de l'offre de travail s'affaiblit de manière considérable (0,18 % ou +10 000 personnes en 2021, 0,03 % ou +1 700 personnes en 2022) au fur et à mesure que la contribution démographique devient de plus en plus négative et que les réformes de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière. Le taux d'activité macroéconomique s'établit à 74,2 % en fin de période de projection ; sa progression s'accélère au cours de la période 2018-2020 pour ensuite rapidement faiblir.

2.3. Hypothèses en matière de salaires et de cotisations

2.3.1. Réductions de charges

L'estimation de la réduction des charges sur le travail dans le secteur marchand est basée sur les mesures prises en la matière dans le cadre du tax shift, les réformes de la politique du coût du travail menées dans les trois Régions, les dernières observations publiées des subventions salariales (comptes nationaux de 2015) et les réductions de cotisations (ONSS, troisième trimestre 2016, extrapolation au

¹⁰ RCC : régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement la prépension).

¹¹ Principalement dans l'enseignement.

quatrième trimestre 2016 ; réalisations provisoires pour 2016 en ce qui concerne les réductions ONSS, ORPSS, CSPM rapportées par les Régions).

Les réductions de cotisations patronales se composent de réductions générales et sélectives par rapport aux taux faciaux légaux de cotisations, mais également, à partir de 2016, de réductions résultant de la baisse des taux faciaux de cotisations suite à l'entrée en vigueur du tax shift.

Un certain nombre de réductions de cotisations patronales (toutes les réductions groupes-cibles hormis les réductions pour les premiers engagements, les contrats fixes dans le secteur horeca et la réduction du temps de travail) et de subventions salariales (les activations, le bonus jeunes dans le non-marchand et les titres-services) ont été régionalisées en 2015 dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

Outre ces réductions de cotisations patronales et activations, les Régions utilisent d'autres voies pour réduire les charges sur le travail. Un certain nombre de mesures (prime à l'emploi 50+ en Flandre, prime à l'emploi en Wallonie, mesures concernant les ateliers protégés dans les trois Régions) sont intégrées dans le concept du coût du travail du BFP. En revanche, d'autres programmes plus anciens ne le sont pas (la 'prime flamande de soutien' (VOP pour Vlaamse ondersteuningspremie) et le soutien wallon à l'emploi dans les secteurs d'activité marchands (SESAM))¹² mais sont néanmoins pris en compte par le biais d'autres postes budgétaires régionaux¹³. Enfin, les nouveaux programmes 'expérience professionnelle temporaire'¹⁴ et 'incitations à l'embauche', adoptés en Flandre pour les demandeurs d'emploi de longue durée, ne sont pas intégrés dans le coût du travail.

a. Mesures fédérales

À partir du deuxième trimestre 2016, le tax shift réorganise progressivement sur plusieurs années les réductions structurelles de cotisations patronales dans les secteurs marchand et non marchand.

- Pour le secteur marchand et les ateliers protégés qui sont redevables de la cotisation de modération salariale, cette réorganisation s'opère par le biais des mesures suivantes : les réductions des taux faciaux de cotisations patronales (de l'ordre de 2,4 points de pourcentage en 2016 et de 5 points de pourcentage supplémentaires en 2018), la diminution (en 2016) et, finalement, la suppression (en 2018) de la réduction forfaitaire générale, la suppression des réductions spécifiques pour les hauts salaires (en 2018) et enfin le renforcement des réductions spécifiques pour les bas salaires (de manière progressive sur la période 2016-2019).
- Pour le secteur non marchand et les ateliers protégés qui ne sont pas redevables de la cotisation de modération salariale, cette réorganisation s'opère via la réduction forfaitaire générale et la réduction pour les bas salaires. Enfin, les réductions de cotisations personnelles sont également renforcées.

¹² Le problème étant le manque d'informations relatives à l'application de cette mesure par branche d'activité.

¹³ Voir point 2.4.5.

¹⁴ Dans le cadre de ce nouveau dispositif, les demandeurs d'emploi de longue durée pourraient temporairement être mis au travail tout en conservant leur statut de demandeur d'emploi. Bien que cette mesure soit accessible à tous les employeurs, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure elle sera appliquée dans le secteur marchand.

Le tax shift produit également des effets sur les subventions salariales fédérales au profit des secteurs marchand et non marchand.

- D'une part, la réduction groupe-cible 'premiers engagements' a été renforcée en 2016 (notamment l'exonération totale pour les premiers engagements, l'introduction de réductions pour le sixième engagement) et en 2017 (renforcements pour les quatrième à sixième engagements) pour le secteur marchand. Les taux de subvention pour le travail de nuit et le travail en équipes ont également été relevés : depuis 2016, de 15,6 % à 22,8 % des salaires bruts concernés pour les activités ordinaires, de 17,8 % à 25 % pour le travail en continu et de 15,6 % à 25 % pour les activités de haute technologie.
- D'autre part, la subvention salariale générale octroyée, via l'exemption de versement du précompte professionnel, à la plupart des travailleurs salariés du secteur marchand a été supprimée au deuxième trimestre 2016. La variante plus généreuse de cette subvention générale, introduite spécifiquement pour les PME, a cependant été maintenue, voire même renforcée dans le cas des jeunes micro-entreprises.
- S'agissant du secteur non marchand, la subvention Maribel social (les réductions de cotisations patronales mutualisées) a été renforcée et la subvention salariale générale a été maintenue.

b. Région flamande

La nouvelle politique menée en Flandre depuis le troisième trimestre de 2016 (qui atteindra sa vitesse de croisière en 2019) s'oriente progressivement davantage sur les réductions groupes-cibles au profit des travailleurs âgés et des jeunes peu qualifiés au détriment des autres réductions groupes-cibles et allocations d'activation.

La projection tient compte des éléments suivants :

- La suppression progressive de la 'prime à l'emploi 50+' (budget transféré au groupe cible 'travailleurs âgés'), du 'bonus jeunes dans le secteur non marchand', d'un certain nombre de réductions groupes-cibles (restructurations, catégorie générale des demandeurs d'emploi de longue durée), de toutes les activations dans le cadre de 'Activa' et du 'programme de transition' à l'exception de celles prévues dans le cadre de la mesure « Économie d'insertion sociale » (SINE).
- La suppression immédiate de la réduction groupe-cible 'contractuels subventionnés APL' (2017) et la suppression progressive de la réduction groupe-cible 'contractuels subventionnés ONSS' et 'article 60'.
- Le renforcement progressif de la réduction groupe-cible 'travailleurs âgés' et l'intégration du groupe cible 'jeunes' dans une nouvelle réduction ciblée sur les jeunes peu qualifiés.
- L'exemption plus généreuse de versement de cotisations personnelles légales dans le secteur de la marine marchande.

c. Région wallonne

En Wallonie, la politique qui sera menée à partir du troisième trimestre de 2017 (période transitoire jusqu'à la mi-2020) sera progressivement orientée sur les réductions groupes-cibles pour les travailleurs âgés et les allocations d'activation pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés, et ce

au détriment de la plupart des autres réductions groupes-cibles. Le point de départ de nos calculs se fonde notamment sur les budgets en régime de croisière pour les nouvelles mesures ou pour le renforcement et/ou la réforme des anciennes mesures¹⁵.

Les éléments suivants ont été pris en compte :

- La suppression progressive d'un certain nombre de réductions groupes-cibles (restructurations, demandeurs d'emploi de longue durée, tuteurs, employés de maison, jeunes travailleurs) ;
- Le remplacement des activations dans le cadre d'Activa et du programme de transition par une mesure d'activation plus générale ;
- Le renforcement progressif de la réduction groupe-cible 'travailleurs âgés'.

En revanche, les éléments suivants n'ont pas été pris en considération :

- Le durcissement des conditions d'accès à la prime à l'emploi (depuis 2016) ;
- Les réformes s'appliquant aux ateliers protégés, à l'article 60 et à SESAM (à partir de 2017).

d. Région de Bruxelles-Capitale

En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, la restriction du champ d'application de la réduction groupe-cible pour les travailleurs âgés appliquée à partir du quatrième trimestre 2016 est prise en considération.

La Région de Bruxelles-Capitale a, en principe, également décidé de supprimer les autres réductions groupes-cibles et de les remplacer par des activations et éventuellement d'autres dispositifs de subventions salariales au profit des chômeurs de longue durée et des travailleurs peu qualifiés. Étant donné que cette réorientation des moyens n'a pas été quantifiée, nous n'en avons pas tenu compte et les réductions groupes-cibles évoluent selon les mêmes paramètres qu'avant la sixième réforme de l'État. Cette réorientation signifie que relativement plus de moyens seront consacrés à la partie du secteur public qui est actuellement couverte par le programme article 60 et les programmes au profit des contractuels subventionnés ainsi qu'aux branches sans but lucratif et d'économie sociale du secteur marchand.

e. Titres-services

Les subventions salariales octroyées et les dépenses fiscales consenties en 2016 dans le cadre des titres-services sont basées sur le volume de titres-services remboursés dans chaque Région. À partir de 2017, le taux de croissance de la consommation des services aux ménages - par hypothèse égal dans chaque Région au taux de croissance national - détermine le nombre d'heures prestées. Dans chaque Région, la part des titres-services dans les volumes de travail est déterminée par le prix relatif des titres-services (après déduction de l'avantage fiscal) par rapport au prix du travail non déclaré pour le consommateur et par une tendance.

¹⁵ Parlement wallon, Document 698 (2016-2017) – n°1, *Projet de décret relatif aux aides à l'emploi à destination des groupes-cibles*, 16 décembre 2016, p.51.

2.3.2. Salaires bruts, coût du travail et loi salariale de 2017

L'hypothèse sur les salaires bruts avant indexation en 2016 qui est prise en compte dans ces perspectives est conforme à la Loi du 28 avril 2015 qui fixe l'augmentation maximale autorisée du coût salarial en 2015-2016 et se fonde sur des estimations provisoires réalisées dans les comptes nationaux.

Les salaires bruts avant indexation en 2017-2018 reflètent l'accord interprofessionnel (AIP) pour 2017-2018, à savoir une augmentation totale des salaires bruts avant indexation de maximum 1,1 %. Nous supposons que l'accord salarial pour 2017-2018 reflète également la réintroduction de la dégressivité des salaires minimums pour les jeunes de 18 à 20 ans.

En l'absence de perspectives concernant les salaires étrangers, l'évolution du coût du travail et, partant, des salaires bruts après 2018 se base sur les déterminants traditionnels (productivité, taux de chômage, fiscalité) de la théorie économique. À cet égard, on suppose que les mécanismes et les motifs qui ont guidé, en moyenne, la formation des salaires par le passé continueront à en donner les grandes lignes dans le futur. La croissance de la productivité nominale et la baisse du taux de chômage expliquent dans une large mesure les hausses des salaires bruts. L'indexation, le caractère inerte de la formation des salaires et la récupération (partielle) des réductions de cotisations patronales contribuent également, de manière temporaire, aux hausses des salaires bruts.

Même si la nouvelle loi sur la compétitivité de 2017 n'était pas encore approuvée au moment où se sont tenues les négociations sur l'AIP, les nouvelles contraintes que cette loi impose à la marge disponible pour les négociations salariales ont été expressément prises en compte lors des discussions sur les salaires bruts pour 2017-2018 (Box 1). L'évolution salariale 2019-2022 qui est prévue sur la base de la théorie économique a été corrigée à la baisse pour tenir compte d'une disposition de la loi de 2017. Concrètement, le paquet de réductions de cotisations patronales de 2020 qui vient s'ajouter au tax shift n'a été imputé que pour moitié à la marge de négociation. Vu les perspectives établies pour l'indice santé et les taux de cotisations patronales et de subventions salariales, cela implique pour l'année 2020 une correction à la baisse du taux de croissance des salaires bruts avant indexation de 0,3 point de pourcentage. Les restrictions découlant de l'évolution du handicap salarial après 2018 n'ont pas pu être prises en considération ex ante, car cette dernière n'était pas connue au début de l'année 2017.

Box 1 La loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité

Pour éviter que les réductions de charges ne se traduisent en une hausse des salaires bruts, la loi sur la norme salariale de 2017 impose à la marge de négociation salariale des contraintes plus importantes que la loi de 1996. Ces contraintes sont les suivantes :

- Les subventions salariales - via les réductions ciblées ou d'autres techniques - ne peuvent pas être prises en compte.
- La partie du budget du tax shift affectée aux réductions générales et qui dépasse le budget du pacte de compétitivité est totalement retirée de la marge de négociation.
- Les réductions générales de cotisations venant en sus du tax shift sont retirées pour moitié de la marge de négociation.
- Les dégradations du handicap salarial par rapport à 1996 sont retirées de la marge de négociation salariale.
- Si le handicap en termes de coût salarial par rapport à 1996 est négatif, seule une fraction de ce gain de compétitivité peut être convertie en une hausse de salaires.

2.4. Hypothèses en matière de finances publiques

2.4.1. Introduction

La projection est réalisée à politique inchangée. Cette notion est concrétisée en tenant compte des dispositions législatives en place et des décisions connues du BFP au 16 mars 2017 – notamment celles qui sous-tendent les budgets 2017 des différents niveaux de pouvoir et les mesures à moyen terme annoncées avec un niveau suffisant de précision –, de la dynamique endogène des postes de recettes et de dépenses non guidée par des dispositifs légaux et, le cas échéant, de la prolongation de tendances pour les dépenses purement discrétionnaires.

Tout comme le cadre macroéconomique, la projection de finances publiques est présentée en concepts SEC. Ceci implique notamment que :

- Réforme de l'État : toutes les compétences transférées dans le cadre de la réforme de l'État, y compris celles qui sont gérées par l'entité I pour le compte des communautés et régions (e.g. allocations familiales, etc.), sont comptabilisées dans le compte du sous-secteur des communautés et régions. Les dotations versées aux Régions et aux Communautés sont dès lors comptabilisées en termes bruts (i.e. non réduites pour les compétences gérées par l'entité I). Les frais de fonctionnement de Famifed sont toutefois comptabilisés en sécurité sociale et sont financés par des transferts des entités fédérées¹⁶.

¹⁶ Dans les comptes des administrations publiques 2015 d'octobre 2016, les frais de fonctionnement de Famifed étaient financés par des ventes de biens et services de la sécurité sociale aux communautés et régions. La présente projection est conforme avec ces comptes. Ce n'est donc qu'à partir de 2016 que, dans la projection, le financement s'effectue par des transferts.

- Intégration du Vlaams Zorgfonds dans le périmètre de la Communauté flamande : dans les comptes publics, le Vlaams Zorgfonds faisait partie des administrations de sécurité sociale jusqu'en 2015. En effet, il s'agissait d'une entité publique qui octroyait principalement des allocations sociales et qui était financée dans une large mesure par des cotisations sociales. Toutefois, le Vlaams Zorgfonds devrait progressivement se voir attribuer de nouvelles compétences, comme les allocations d'aide aux personnes âgées en 2016. Certaines dépenses de soins à domicile et de soins aux personnes âgées devraient également être attribuées à ce fonds au cours des prochaines années. Suite à la reprise des dépenses d'allocations d'aide aux personnes âgées, la part des cotisations sociales dans le financement chute de 60 % à 30 %. L'ICN a donc décidé de classer le Zorgfonds dans la Communauté flamande.
- Le Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP) et l'Office national des Pensions ont fusionné en avril 2016 pour former le Service fédéral des Pensions. Suite à cette fusion, l'ICN a décidé de consolider le Service fédéral des Pensions avec le secteur des administrations de sécurité sociale à partir de 2016. Les pensions concernées des agents des entités fédérées, pouvoirs locaux et pouvoir fédéral sont donc, à partir de 2016 et en SEC, financées par des transferts de la sécurité sociale à ces différents niveaux de pouvoir, elle-même financée par un transfert du pouvoir fédéral.

2.4.2. Recettes fiscales

Les recettes fiscales de 2016 sont établies sur base des observations dont le BFP disposait au 16 mars 2017. En ce qui concerne les impôts perçus par le pouvoir fédéral ou dont il assure le service pour d'autres entités, ceci inclut les recettes encaissées jusqu'en ce compris janvier 2017 (février 2017 pour les additionnels à l'IPP des pouvoirs locaux).

La projection des recettes fiscales à partir de 2017 tient compte du cadre macroéconomique, des mesures fiscales décidées aux différents niveaux de pouvoir pour 2017 et annoncées pour le moyen terme avec suffisamment de précision. Quand cela est possible, les incidences sont générées sur base des modèles du BFP ; quand ce n'est pas possible, elles sont reprises des documents budgétaires.

Les principales mesures discrétionnaires prises en compte à partir de 2017 sont les suivantes :

- IPP : non indexation des dépenses fiscales non liées au travail (de l'ex. 2015 à l'ex. 2018), révisions du barème (exercices d'imposition 2017, 2019 et 2020), augmentation des frais professionnels forfaitaires (ex. 2017 et 2019), révision de la quotité exonérée (ex. 2019 et 2020).
- IPP : accélération du rythme d'enrôlement lors de l'exercice 2016 (maintenu constant ensuite) ; ceci a pour principal effet une modification non récurrente de la répartition des recettes entre niveaux de pouvoir en 2016 (effet négatif pour le pouvoir fédéral, effet positif pour les pouvoirs locaux et les régions considérées dans leur ensemble).
- Précompte mobilier : augmentation du taux à 30 % (2017).
- ISoc : augmentation des dépenses non-admises en matière de voitures de société (2017).
- ISoc : contrecoup non récurrent en 2017 (pour un montant repris du rapport du Comité de monitoring de mars 2017) des remboursements dans le cadre des excess profit rulings.

- TVA : élargissement de la taxation des jeux et paris (2017).
- TVA : baisse du taux pour le logement social (2017). La projection n'introduit pas d'incidence exogène de cette mesure. Les notifications mentionnent un coût budgétaire négatif (au sujet duquel la Cour des comptes a émis une réserve) compte tenu du fait que « L'extension de l'application du taux de TVA réduit permettra au secteur privé de poursuivre son développement ».
- Accises : indexation des accises jusqu'en 2018, cliquets en matière de carburants routiers jusqu'en 2018, hausses successives des accises sur le tabac jusqu'en 2019. Par contre, les hausses successives jusqu'en 2020 des accises sur les alcools et des accises au titre de la « taxe santé » qui avaient été décidées par le conseil des ministres du 28/08/2015 ne sont pas reprises en projection (étant donné qu'elles ne semblent pas se concrétiser en 2017).
- TOB : hausse du plafond et extension aux plateformes étrangères (2017).
- Taxation anticipée (2015 à 2019) sur l'épargne-pension.
- Nouvelle régularisation fiscale : la projection reprend une incidence totale de 150 millions d'euros à partir de 2017 pour le pouvoir fédéral (montant repris du rapport du Comité de monitoring de mars 2017). En ce qui concerne les recettes de régularisations des régions, les incidences sont reprises de leurs budgets 2017 respectifs (135 millions d'euros au total).

Les projections du BFP sont compatibles avec une hypothèse de maintien des efforts de lutte contre la fraude fiscale (les taux d'imposition sont maintenus constants en projection, ce qui suppose que les efforts de lutte contre la fraude fiscale ne se relâchent pas). Nous n'avons pas introduit de façon exogène un impact budgétaire lié à la lutte contre la fraude fiscale, meilleur recouvrement, contrôles sectoriels, etc.

Les mesures discrétionnaires prises en compte en ce qui concerne les recettes propres des régions et des pouvoirs locaux sont mentionnées dans les sections suivantes.

2.4.3. Dépenses de personnel du pouvoir fédéral

La projection des dépenses de personnel de l'administration et de la Défense nationale tient compte de l'évolution de l'emploi, d'une dérive salariale, et des revalorisations salariales décidées dans le cadre des accords sectoriels signés.

L'emploi diminue sur la période de projection en raison des mesures décidées par le gouvernement. Au sein de l'administration, l'emploi recule jusque 2019 (-6 000 unités) ; à partir de 2020, en l'absence de nouvelles mesures, l'emploi de l'administration est maintenu constant. À la Défense nationale, l'emploi continue de reculer à l'horizon 2022 (-5 300 unités) suite au « Plan stratégique pour la Défense ».

2.4.4. Autres dépenses du pouvoir fédéral et recettes non fiscales

L'estimation retenue pour 2016 intègre les informations disponibles, en ce compris les premières estimations de l'ICN relatives aux compléments et corrections apportés aux données budgétaires en vue de l'établissement des comptes 2016 en SEC.

La projection des dépenses primaires des départements – autres que les rémunérations – est basée sur le budget 2017 initial et sur les projections par allocation de base fournies dans les documents parlementaires associés au budget initial. En ce qui concerne les dépenses et les recettes des organismes à consolider (OIP) qui sont intégrés au regroupement économique du pouvoir fédéral, les estimations détaillées ne sont pas toutes disponibles pour 2017, ni a fortiori pour les années suivantes. Leur projection résulte donc d'estimations propres basées sur l'évolution des dotations qu'ils perçoivent et compte tenu des restrictions budgétaires qui les concernent.

Dépenses primaires

L'évolution à court terme des dépenses primaires est notamment influencée par les hypothèses/éléments suivants :

- Une baisse des transferts courants aux ménages et aux ISBL en 2017 conformément à une hypothèse de sortie progressive de la crise de l'asile et de l'immigration ;
- L'extinction progressive des dépenses exceptionnelles prévues dans le cadre du renforcement de la sécurité¹⁷, qui se traduit notamment par une diminution des dépenses d'achats de biens et services en 2018 ;
- La baisse de la contribution RNB à l'Union Européenne en 2017, en contrecoup de l'augmentation enregistrée en 2016 suite à l'entrée en vigueur rétroactive de la nouvelle Décision Ressources Propres ;
- Plusieurs facteurs temporaires relatifs aux transferts en capital aux autres secteurs : les transferts aux entreprises tiennent compte en 2017 d'un remboursement de précompte mobilier suite à une décision de justice (96 millions d'euros). Les transferts en capital au reste du monde intègrent les montants octroyés (au titre de participation) au Crédit local de France, à raison de 250 millions d'euros en 2016 et 75 millions d'euros en 2017.

La projection suppose une sous-utilisation des crédits budgétaires cohérente avec la sous-utilisation récurrente observée au cours des dernières années.

À moyen terme, les dépenses d'investissements sont déterminées par le profil d'investissement de la Défense Nationale (DN) et en particulier, en 2020, par le début des paiements relatifs au programme d'investissement 2016-2030 de la DN. Les autres dépenses primaires tendent à se réduire en pourcentage du PIB, sous l'effet notamment des mesures pluriannuelles d'économies décidées par le gouvernement fédéral lors du conclave de 2014. À ce stade-ci, les aides à l'investissement destinées aux entreprises publiques ne tiennent pas compte du financement annoncé de l'achèvement des travaux RER, lequel n'a pas encore fait l'objet d'une décision formelle du Conseil des Ministres.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont influencées à court terme par plusieurs facteurs temporaires. Les transferts en capital reçus des entreprises intègrent en 2017 un remboursement d'impôt dans le cadre de l'excess

¹⁷ Imputées par hypothèse en consommation intermédiaire, en investissements et en rémunération.

profit ruling (231 millions d'euros)¹⁸ et un remboursement TVA par les tours operators (150 millions d'euros). À moyen terme, les recettes non fiscales se stabilisent en pourcentage du PIB.

Charges d'intérêt

Les charges d'intérêt évoluent en fonction des taux d'intérêt du marché et du stock de la dette, les variations de ce dernier résultant du déficit budgétaire et des opérations hors BNF. Les charges d'intérêt poursuivent leur tendance à la baisse en début de projection, pour se stabiliser ensuite et augmenter légèrement en fin de période dans la foulée de la remontée des taux d'intérêt.

2.4.5. Communautés et régions

Les recettes et dépenses du sous-secteur des communautés et régions pour 2016 se basent sur les réalisations provisoires de 2016, compte tenu du périmètre de consolidation et des corrections connues du SEC. Pour 2017, la projection tient compte des budgets initiaux 2017 des différentes entités fédérées et de leurs regroupements économiques les plus récents.

L'évolution budgétaire à moyen terme (à partir de 2018) se base sur une hypothèse de politique inchangée, qui se traduit par la poursuite des tendances observées des derniers budgets et qui tient compte des projections pluriannuelles lorsqu'elles sont disponibles.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, l'emploi dans l'enseignement évolue en fonction de la population scolaire ; dans l'administration, la projection de l'emploi prend en compte les mesures d'économies décidées. Au-delà des périodes concernées par ces mesures, l'emploi dans l'administration est maintenu constant. Par ailleurs, une dérive salariale (distincte pour l'enseignement et l'administration) ainsi que les revalorisations salariales accordées dans le cadre des accords sectoriels signés actuellement sont également prises en compte.

Pour l'ensemble des Communautés et des Régions, la projection tient compte des éléments suivants :

- Loi spéciale de financement : la surestimation du facteur d'autonomie fiscale régionale et du montant des dépenses fiscales régionalisées durant la période transitoire conduit à une réduction des transferts de l'ordre de 1,6 milliard. Cette réduction est entièrement comptabilisée en SEC l'année où son montant est dû, par hypothèse en 2018.
- Régularisation fiscale : le montant repris dans le budget 2017 initial est maintenu constant en projection.
- Redevance kilométrique : les recettes non fiscales sont influencées en 2017 par un effet d'année pleine de la redevance kilométrique.
- Dépenses asile et sécurité : la projection intègre pour 2017 les dépenses ponctuelles en matière d'asile et de sécurité prévues dans le budget 2017 initial.
- Financement des infrastructures hospitalières A1/A3 : les dépenses de 2017 sont basées sur les budgets 2017 ainsi que sur les réalisations provisoires de 2016. En 2018, la projection retient l'hypothèse,

¹⁸ Un montant de 391 millions d'euros est également comptabilisé en 2016.

hormis pour la Communauté flamande, que les dépenses correspondent au montant de la dotation de la LSF. Pour la Flandre en revanche, on tient compte à partir de 2017 du passage à un système forfaitaire. Les projets inscrits au calendrier de construction sous A1/A3 sont remplacés par une subvention forfaitaire (20,9 millions d'euros). Pour les travaux d'entretien des infrastructures existantes (immobilières et mobilières), un forfait d'entretien est prévu (32 millions d'euros). Ce forfait augmenterait légèrement à moyen terme. En outre, la projection tient également compte de dépenses d'investissement (40 millions d'euros) pour des dossiers spécifiques du passé. La projection n'intègre pas le nouveau système annoncé de financement des infrastructures hospitalières en Région wallonne.

- Les investissements futurs dans les nouvelles constructions pour la VRT et la RTBF n'ont pas été pris en compte.

En ce qui concerne spécifiquement certaines entités, la projection intègre les éléments suivants :

Communauté flamande

- Redevance sur l'énergie : elle atteindra sa vitesse de croisière en 2017. Les impôts indirects augmenteront donc sensiblement (de l'ordre de 170 millions d'euros par rapport à 2016). Ensuite, ces recettes évoluent en projection au rythme de la croissance économique.
- Subventions salariales : la projection tient compte des réformes adoptées en matière de groupes cibles en 2016 et 2017 (y compris les régimes transitoires) ; cf. section 2.3.1.b. Les dépenses de subventions relatives aux programmes Vlaamse Ondersteuningspremie (prime flamande à l'emploi, VOP), Tijdelijke Werkervaring (expérience professionnelle temporaire, TWE), Aanwervingsincentives Langdurig Werkzoekenden (incitants à l'embauche pour les demandeurs d'emploi de longue durée, AWI) sont basées sur le budget initial 2017 et sont indexées à moyen terme. La projection ne tient pas compte de l'intégration annoncée dans le nouveau régime TWE du régime ALE, des réductions ciblées 'Article 60', 'Agents contractuels subventionnés ONSS' et 'Agents contractuels subventionnés APL'.
- Nouvelle prime de rénovation pour les ménages à partir de 2017 (+30 millions d'euros) et augmentation supplémentaire (+30 millions d'euros) en 2018.
- Transferts de capitaux aux pouvoirs locaux : de manière ponctuelle (20 millions d'euros) en 2018 et en 2019 pour l'aménagement du réseau d'égouts.
- Réforme des provinces flamandes : relèvement des recettes de précompte immobilier à concurrence de 100 millions d'euros à partir de 2018 (et réduction équivalente des additionnels des provinces). Ces recettes financent le transfert de compétences des provinces vers la Communauté flamande des matières personnalisables comme la culture, le sport et la politique de la jeunesse.
- Investissements et projets PPP : les dépenses de construction pour les programmes Scholen van Morgen et Oosterweel sont basées sur la projection pluriannuelle obtenue de l'administration flamande. Les dépenses Scholen van Morgen diminuent de plus de 400 millions d'euros en 2017 ; celles pour Oosterweel atteignent leur vitesse de croisière en 2018 (en moyenne 600 millions d'euros par an).

- Intégration du Vlaams Zorgfonds dans le périmètre de la Communauté flamande à partir de 2016 (cf. section 2.4.1) : ce changement de sous-secteur relève les prestations sociales en espèces de 363 millions d’euros et les cotisations sociales effectives de 213 millions d’euros (les frais de fonctionnement, les dépenses en capital et les revenus de la propriété enregistrent également une légère hausse). Les transferts comptabilisés en SEC de la Flandre aux administrations de sécurité sociale pour financer le Zorgfonds tombent à zéro. À moyen terme, les prestations sociales liées à l’assurance soins évoluent au rythme de la croissance de la population flamande de plus de 75 ans et les cotisations sociales au rythme de la croissance de la population flamande de plus de 25 ans.
- Allocations familiales : la projection intègre le saut d’index en 2017 et l’augmentation du budget pour les allocations familiales en 2019 à concurrence du montant qui découle de la non-application du dépassement de l’indice-pivot en 2015 et 2017.

Région de Bruxelles-Capitale

- Intégration du deuxième volet de la réforme fiscale bruxelloise :
 - Relèvement de l’abattement existant en matière de droits d’enregistrement pour l’achat d’une habitation à titre de résidence principale (baisse des droits d’enregistrement d’environ 70 millions d’euros à partir de 2017).
 - Attribution d’une prime forfaitaire de 120 euros par habitation située en Région bruxelloise et dans laquelle le propriétaire a établi sa résidence principale : augmentation des transferts aux ménages (environ 50 millions d’euros en 2017 et 26 millions d’euros à partir de 2018).
 - Suppression du bonus-logement pour les contrats conclus après le 31 décembre 2016.
 - Diminution générale de 0,5 % de l’impôt des personnes physiques via une réduction des centimes additionnels régionaux à partir de l’exercice d’imposition 2018.
 - Augmentation de la taxe sur les établissements bancaires et financiers et sur les distributeurs automatiques de billets à partir de 2017.
 - Réforme, harmonisation des droits de succession et de donation.
- Nouvelles taxes initialement prévues pour 2016 mais qui ont été reportées en 2017 : taxe hôtel et taxe sur les mâts et pylônes.
- Augmentation (30 millions d’euros) de la dotation générale aux communes à partir de 2017.
- Report de certains investissements et de ventes de bâtiments et terrains de 2016 à 2017.
- Rénovation des tunnels : 30 millions d’euros à partir de 2017.
- Augmentation (20 millions) des moyens pour les contrats d’insertion et les réductions de cotisations patronales principalement en faveur des pouvoirs locaux.

Région wallonne

- Assurance autonomie et allocations familiales : en absence d’information, la projection n’intègre pas la réforme des allocations familiales et la création d’une assurance autonomie.

- Dépenses fiscales : la projection intègre la réforme de la réduction d'impôt pour l'épargne logement. Le chèque habitat est comptabilisé en transferts en capital aux ménages contrairement à l'ancienne réduction d'impôt qui est comptabilisée en recettes négatives.
- Dépenses d'investissement : la projection intègre pour 2017 les dépenses d'investissement telles que prévues au budget 2017 initial, en hausse par rapport à 2016. À moyen terme, l'hypothèse retenue est celle d'une stabilité en termes réels.
- Subventions salariales : la projection tient compte des réformes adoptées en matière de groupes cibles en 2016 et 2017 (y compris les régimes transitoires) ; cf. section 2.3.1.b.

Communauté germanophone

- Investissements : pour 2017, la projection reprend le montant inscrit dans le budget 2017 initial et table à partir de 2018 sur un retour des dépenses au niveau d'avant le programme d'investissement clôturé.

Communauté française

- Dépenses d'investissement : la projection intègre pour 2017 les dépenses d'investissement telles que prévues au budget 2017 initial. À moyen terme, l'hypothèse retenue est celle d'un rattrapage progressif des dépenses d'investissements dans les bâtiments scolaires par rapport aux dotations versées dans le passé.
- Universités et hautes écoles : la projection tient compte du refinancement de l'enseignement supérieur prévu en 2017 (via le budget initial), et en 2018 et 2019 selon une hypothèse de répartition du montant total annoncé.

2.4.6. Pouvoirs locaux

La projection de la masse salariale des administrations locales tient compte d'une hypothèse de baisse de l'emploi jusque 2018 (année des prochaines élections communales ; à partir de 2019, l'emploi est maintenu constant) et de la progression des cotisations patronales versées à l'ONSSAPL pour le financement des pensions de fonctionnaires statutaires.

L'évolution des prestations sociales à charge des CPAS est basée sur une double hypothèse. La première, relative au montant moyen du revenu d'intégration, tient compte notamment des mesures de l'AIP 2017-2018 en matière d'adaptation au bien-être ainsi que des paramètres propres au calcul de l'enveloppe « bien-être » à partir de 2019. La seconde se rapporte à l'évolution du nombre de bénéficiaires qui prend en compte les nouvelles perspectives démographiques 2016-2060, en particulier le nombre de réfugiés susceptibles de bénéficier d'une intervention des CPAS.

Le comportement à politique constante des autres dépenses et des recettes non fiscales découle pour l'essentiel des tendances observées. Ces tendances sont estimées au départ des observations 1995-2015 des comptes nationaux publiés en octobre 2016. En outre, la projection des investissements réplique le cycle observé sur les 12 dernières années.

La projection tient également compte de la réforme des provinces en Région flamande. Ainsi, à partir de 2018, les additionnels au précompte immobilier et certains postes de dépenses sont réduits pour un montant total de 100 millions d'euros (cf. section 2.4.5).

2.4.7. Sécurité sociale

a. Mesures

La projection des prestations de sécurité sociale intègre toutes les mesures adoptées par le gouvernement telles que reprises dans les notifications d'octobre 2016. Cela comprend entre autres les mesures d'écartement du travail des travailleuses enceintes, les activités autorisées en période de maladie, la prolongation du stage d'attente en incapacité de travail, la hausse des cotisations ossom.

La projection tient compte de la nouvelle mesure de régularisation des périodes d'étude pour le calcul de la pension dans le régime général des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants et dans le secteur public. On tient compte du montant des cotisations pendant et après la période de transition, de la valorisation des périodes régularisées dans le calcul de la pension et, en ce qui concerne le régime des fonctionnaires, de la période transitoire durant laquelle les droits constitués au titre des bonifications gratuites pour diplôme sont maintenus au pro rata de la carrière déjà prestée. En matière de pensions du secteur public, la projection tient également compte des mesures de la réforme d'avril 2016 qui sont déjà entrées en vigueur (relèvement graduel de 60 à 63 ans de la pension d'office après 365 jours de maladie).

En matière de chômage, crédit-temps, interruption de carrière, les diverses corrections ainsi que les nouvelles mesures (relatives à l'harmonisation entre le crédit-temps et l'interruption de carrière) précisées dans les notifications budgétaires 2016-2017 d'octobre 2016 sont également intégrées dans les perspectives de même que les mesures en soins de santé (mesures d'économies proposées par la taskforce, mesures programmées dans le cadre du Pacte d'avenir, efforts supplémentaires dont la réestimation des remboursements de certains médicaments, la limitation de l'indexation des honoraires médicaux, ...). De plus, la réduction et la répartition de l'enveloppe bien-être 2017-2018 ont également été prises en compte selon les paramètres retenus par l'AIP jusqu'en 2020.

b. Nouveau système de financement

La projection intègre les dispositions du projet de loi du 18 décembre 2016 portant réforme du financement de la sécurité sociale (à partir de 2017). Le montant des différents financements correspond aux chiffres du rapport du comité de monitoring de mars 2017. En ce qui concerne la subvention classique de l'État, il n'a pas été tenu compte en projection d'un coefficient de vieillissement (qui sera à déterminer par arrêté royal). En projection, la dotation d'équilibre (tant pour le régime des salariés que pour celui des indépendants) est maintenue constante en nominal ; en effet, son évolution est a priori indéterminée puisqu'elle dépend désormais d'une appréciation de critères de responsabilisation dont il n'appartient pas au BFP de préjuger du respect dans le cadre de la projection.

c. Soins de santé

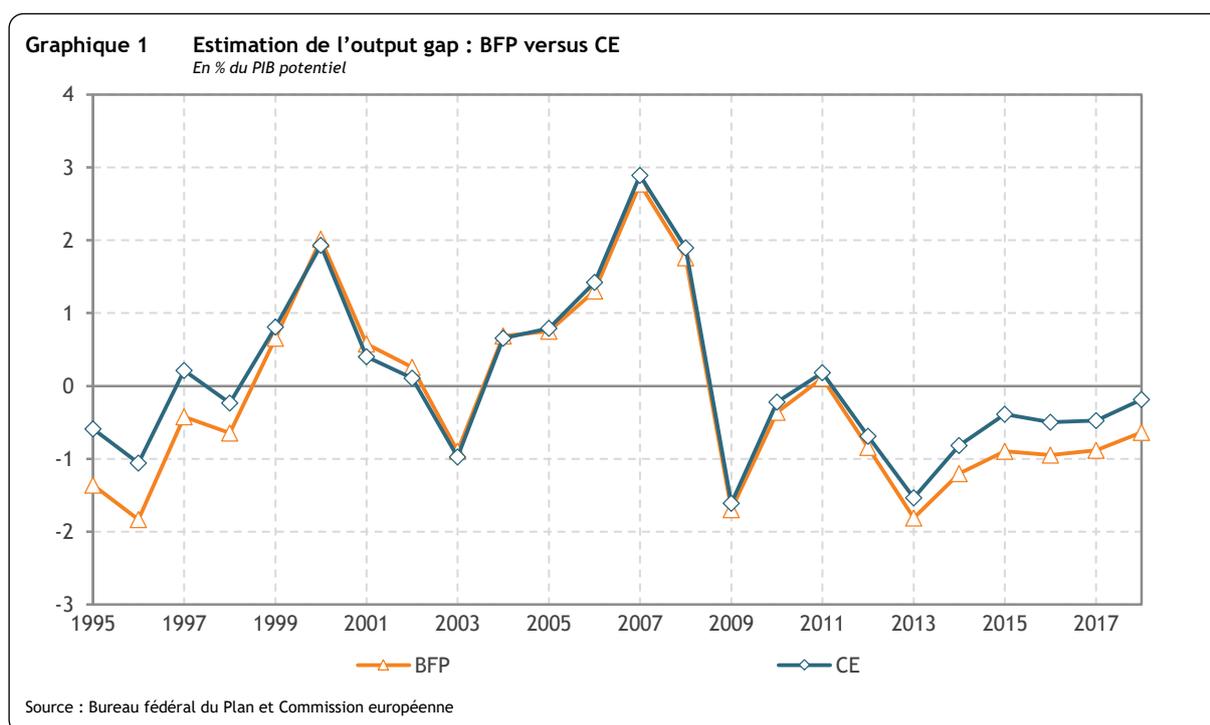
Les dépenses de soins de santé de 2017 reprennent les montants prévus dans le budget de l'INAMI. À partir de 2018, la projection des dépenses réelles repose sur une modélisation économétrique.

La croissance réelle des dépenses de soins de santé est comparable à celle de la projection de l'an dernier, c'est-à-dire, dans un contexte budgétaire restrictif, nettement inférieure à la moyenne historique. Elle s'établit à 2,2 % par an en moyenne sur la période 2018-2022 compte tenu de la dynamique structurelle de ses facteurs déterminants (croissance du PIB, vieillissement de la population, technologie médicale et croissance de la population).

3. Comparaison entre la prévision d'output gap réalisée par le BFP et la Commission européenne

Pour calculer le PIB potentiel et ses composantes, le BFP utilise la méthode de référence de l'UE¹⁹ mais l'applique à ses propres banques de données en y incluant les valeurs futures reprises dans ses Perspectives économiques²⁰. En procédant de la sorte, l'estimation du PIB potentiel est parfaitement compatible avec la projection de moyen terme. Si aucune règle stricte de fermeture n'est imposée, l'output gap est, du fait de l'utilisation de filtres pour plusieurs composantes du PIB, proche de zéro à la fin de l'horizon des Perspectives.

La Commission européenne (CE) a publié en février sa prévision macroéconomique d'hiver pour la période 2017-2018. Sur base de cette prévision, elle a procédé, comme à chaque exercice, à une estimation du PIB potentiel et de l'output gap de chacun des États membres. Au graphique suivant, nous comparons cette estimation pour la Belgique à celle effectuée par le BFP sur la période 1995-2018. Abstraction faite des premières années, les estimations sont très proches jusqu'en 2011. Par la suite, l'écart se creuse entre 2012 et 2015 pour se stabiliser ensuite à environ un demi point de pourcent du PIB potentiel.



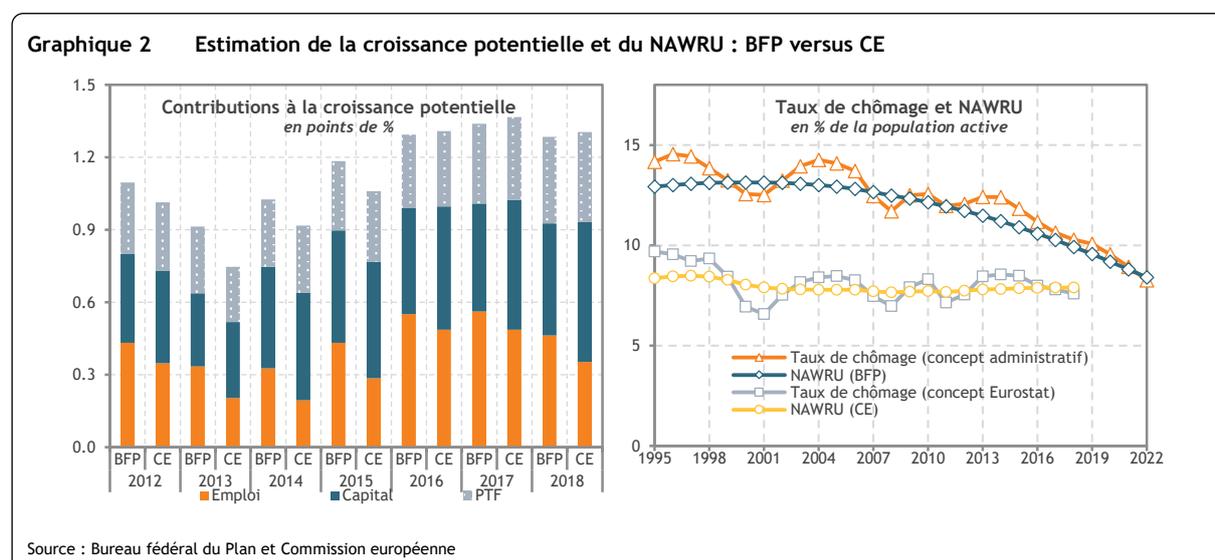
Cet écart s'explique, comme le montre le graphique de gauche ci-dessous, par une estimation un peu plus élevée de la croissance potentielle par le BFP durant ces quatre années. Alors que la somme des

¹⁹ HAVIK K., MC MORROW K., ORLANDI F., PLANAS C., RACIBORSKI R., RÖGER W., ROSSI A., THUM-THYSEN A. and VANDERMEULEN V. (2014), *The Production Function Methodology for Calculating Potential Growth Rates & Output Gaps*, European Economy, Economic Paper No. 535, November.

²⁰ La méthode est présentée en détail dans LEBRUN I. (2011), *What has been the damage of the financial crisis to Belgian GDP? An assessment based on the FPB's medium-term outlook*, Federal Planning Bureau, Working Paper 8-11, June.

contributions du stock de capital et de la productivité totale des facteurs (PTF) est quasiment identique, la contribution de l'emploi est plus faible dans l'estimation de la CE.

La contribution de l'emploi à la croissance potentielle est déterminée par l'évolution de trois variables, à savoir la population en âge de travailler, le taux de participation tendanciel et le taux de chômage compatible avec une inflation salariale stable (le NAWRU). C'est cette dernière variable qui est à l'origine de la différence d'estimation entre les deux institutions. Pour estimer le NAWRU, la CE se base sur le taux de chômage définition Eurostat en y incluant sa prévision pour 2017-2018. Le BFP utilise pour sa part un concept administratif et inclut dans la période d'estimation les six années couvertes par les Perspectives. Le graphique de droite représente ces différentes courbes. Nous voyons que, même en se limitant aux observations, le concept administratif du taux de chômage fait apparaître une tendance décroissante alors que le concept Eurostat présente une tendance stable. Dans le cas du concept administratif, l'ajout des années couvertes par les Perspectives pendant lesquelles le taux de chômage est en fort recul, ne fait qu'accentuer rétrospectivement, vu les propriétés du filtre statistique utilisé, la différence d'évolution entre les deux estimations du NAWRU.



4. Résultats de la projection

Table 1a Macroeconomic prospects

	ESA code	2016	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Level (billion of 2010 euros)	rate of change						
1. Real GDP		388.5	1.2	1.4	1.5	1.5	1.6	1.4	1.3
2. Nominal GDP	B.1g +D.21- D.31	422.0	2.8	3.2	3.2	3.0	2.9	2.9	2.9
Components of real GDP									
3. Private consumption expenditure	P.3	197.6	0.7	1.4	1.5	1.5	1.5	1.3	1.1
4. Government consumption expenditure	P.3	90.4	0.4	0.3	0.6	0.8	0.9	1.1	1.1
5. Gross fixed capital formation	P.51	90.0	2.0	2.8	3.0	2.0	2.7	1.8	1.7
6. Changes in inventories and net acquisition of valuables (contribution to real GDP growth)	P.52 +P.53	-	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Exports of goods and services	P.6	355.4	6.1	4.5	3.4	3.9	3.9	3.9	3.8
8. Imports of goods and services	P.7	345.8	5.3	4.6	3.6	3.9	4.1	3.9	3.8
Contribution to real GDP growth									
9. Final domestic demand		-	0.4	1.4	1.6	1.4	1.6	1.3	1.2
10. of which change in inventories and net acquisition of valuables	P.52 +P.53	-	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
11. External balance of goods and services	B.11	-	0.8	0.0	-0.1	0.1	0.0	0.1	0.1

Table 1b Price developments

	2016	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Level (2010 =100)	rate of change						
1. GDP deflator	108.6	1.6	1.7	1.6	1.5	1.3	1.5	1.6
2. Private consumption deflator	108.8	1.5	2.2	1.6	1.7	1.6	1.7	1.7
3. HICP	110.5	1.8	2.2	1.6	1.7	1.6	1.7	1.7
4. Public consumption deflator	110.6	1.5	2.0	1.5	2.0	1.8	1.9	1.8
5. Investment deflator	108.0	0.9	1.5	1.3	1.3	1.0	1.5	1.6
6. Export price deflator (goods and services)	100.2	-1.4	2.4	0.8	1.9	1.9	2.0	2.0
7. Import price deflator (goods and services)	99.2	-2.2	2.8	0.7	2.1	2.2	2.2	2.2

Table 1c Labour market developments

	ESA code	2016	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Level	rate of change						
1. Employment, persons (000) ¹		4659.9	1.3	1.1	0.9	0.7	1.0	0.9	0.8
2. Employment, hours worked ²		7233.8	1.4	1.1	0.9	0.7	1.0	0.9	0.7
3. Unemployment rate (%) ³		8.0	8.0	7.6	7.5	7.4	7.1	6.6	6.1
4. Labour productivity, persons ⁴		83.4	0.0	0.3	0.7	0.7	0.5	0.5	0.5
5. Labour productivity, hours worked ⁵		53.7	-0.1	0.3	0.7	0.8	0.6	0.5	0.6
6. Compensation of employees ⁶	D.1	209.5	1.4	2.9	2.7	3.0	2.7	2.9	3.1
7. Compensation per employee ⁷		54.0	0.2	1.9	1.8	2.3	1.6	2.0	2.3

1. Occupied population, domestic concept, national accounts definition.

2. National accounts definition (million hours).

3. Harmonised definition, Eurostat; percent of labour force.

4. Real GDP per person employed.

5. Real GDP per hour worked.

6. Billion euro.

7. Thousand euro.

Table 1d Sectoral balances
% of GDP

	ESA code	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Net lending/borrowing vis-à-vis the rest of the world	B.9	0.6	0.7	0.7	0.6	0.4	0.3	0.3
of which:								
- balance of goods and services		3.0	2.7	2.7	2.5	2.2	2.0	1.9
- balance of primary incomes and transfers		-2.4	-2.0	-2.0	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6
- Capital account		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Net lending/borrowing of the private sector	B.9	3.2	2.6	2.6	2.7	2.6	2.5	2.4
3. Net lending/borrowing of general Government	B.9	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1

Table 2 General government budgetary prospects

	ESA code	2016 level (billion euro)	2016 % of GDP	2017 % of GDP	2018 % of GDP	2019 % of GDP	2020 % of GDP	2021 % of GDP	2022 % of GDP
Net lending (B.9) by sub-sector									
1. General government	S.13	-10.8	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1
2. Central government	S.1311	-10.8	-2.6	-1.8	-1.4	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9
3. State government	S.1312	-0.3	-0.1	-0.1	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
4. Local government	S.1313	0.4	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
5. Social security funds	S.1314	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.3	-0.2	-0.2
General government (S.13)									
6. Total revenue	TR	214.8	50.9	50.8	50.1	49.8	49.7	49.8	50.0
7. Total expenditures	TE	225.7	53.5	52.6	52.0	51.8	51.9	52.0	52.0
8. Net lending/borrowing	B.9	-10.8	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1
9. Interest expenditure	D.41	12.1	2.9	2.6	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2
10. Primary balance ¹		1.3	0.3	0.7	0.5	0.2	0.0	0.1	0.1
11. One-off and other temporary measures ²		-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Selected components of revenue									
12. Total taxes (12=12a+12b+12c)		127.7	30.3	30.2	29.8	29.5	29.6	29.7	29.8
12a. Taxes on production and imports	D.2	55.3	13.1	13.1	13.2	13.1	13.0	13.0	12.9
12b. Current taxes on income, wealth, etc.	D.5	69.1	16.4	16.2	15.8	15.6	15.7	15.9	16.0
12c. Capital taxes	D.91	3.4	0.8	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
13. Social contributions	D.61	67.5	16.0	15.9	15.8	15.8	15.7	15.7	15.8
14. Property income	D.4	3.7	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
15. Other ³		15.8	3.8	3.8	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
16=6. Total revenue	TR	214.8	50.9	50.8	50.1	49.8	49.7	49.8	50.0
p.m.: Tax burden (D.2+D.5+D.61+D.91-D.995) ⁴		197.1	46.7	46.6	46.1	45.8	45.7	45.9	46.0
Selected components of expenditures									
17. Compensation of employees + intermediate consumption	D.1+P.2	69.5	16.5	16.3	16.0	15.9	15.8	15.7	15.6
17a. Compensation of employees	D.1	52.3	12.4	12.3	12.0	11.9	11.8	11.8	11.7
17b. Intermediate consumption	P.2	17.1	4.1	4.0	4.0	4.0	3.9	3.9	3.9
18. Social payments (18=18a+18b)		106.5	25.2	25.2	25.2	25.4	25.5	25.7	25.9
<i>Of which</i> Unemployment benefits ⁵		7.9	1.9	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2
18a. Social transfers in kind	D.632	33.8	8.0	8.0	8.0	8.1	8.2	8.2	8.3
18b. Other social transfers	D.62	72.7	17.2	17.2	17.1	17.3	17.3	17.4	17.5
19=9. Interest expenditure	D.41	12.1	2.9	2.6	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2
20. Subsidies	D.3	13.8	3.3	3.3	3.3	3.3	3.2	3.2	3.2
21. Gross fixed capital formation	P.51	9.8	2.3	2.3	2.5	2.3	2.5	2.5	2.4
22. Capital transfers	D.9	4.6	1.1	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9
23. Other ⁶		9.4	2.2	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
24=7. Total expenditure	TE	225.7	53.5	52.6	52.0	51.8	51.9	52.0	52.0
p.m. Government consumption (nominal) (P3)	P.3	100.0	23.7	23.5	23.2	23.2	23.1	23.2	23.2

1. The primary balance is calculated as (B.9, item 8) plus (D.41, item 9).

2. A plus sign means deficit-reducing one-off measures.

3. $P.11+P.12+P.131+D.39+D.7+D.9$ (other than D.91).

4. Including those collected by the EU.

5. Includes cash benefits (D.621 and D.624) and in kind benefits (D.631) related to unemployment benefits.

6. $D.29+D.4$ (other than D.41)+ $D.5+D.7+D.9+P.52+P.53+K.2+D.8$.

Table 4 General government debt developments
% of GDP

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Gross debt level	106.6	106.2	105.5	105.2	105.0	104.7	104.2
2. Change in gross debt	0.9	-0.5	-0.7	-0.3	-0.2	-0.3	-0.5
Contributions to change in gross debt							
3. Primary balance	-0.3	-0.7	-0.5	-0.2	0.0	-0.1	-0.1
4. Interest and GDP dynamics	-0.1	-0.7	-1.0	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7
Stock-flow adjustment	1.2	1.0	0.7	0.7	0.6	0.5	0.4
p.m. implicit interest rate on debt	2.8	2.5	2.3	2.2	2.1	2.1	2.2
nominal GDP growth	2.8	3.2	3.2	3.0	2.9	2.9	2.9

Table 5 Cyclical developments
% of GDP

	ESA code	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Real GDP growth (%)		1.2	1.4	1.5	1.5	1.6	1.4	1.3
2. Net lending of general government	B.9	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1
3. Interest expenditure	D.41	2.9	2.6	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2
4. One-off and other temporary measures ¹		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Potential GDP growth (%)		1.3	1.3	1.3	1.2	1.3	1.2	1.2
Contributions:								
- Labour		0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3
- Capital		0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
- Total factor productivity		0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
6. Output gap		-1.0	-0.9	-0.6	-0.4	-0.1	0.0	0.1
7. Cyclical budgetary component		-0.6	-0.5	-0.4	-0.2	-0.1	0.0	0.1
8. Cyclically-adjusted balance (2-7)		-2.0	-1.3	-1.5	-1.8	-2.1	-2.2	-2.2
9. Cyclically-adjusted primary balance (8+3)		0.9	1.2	0.8	0.4	0.1	0.0	0.1
10. Structural balance (8-4)		-2.0	-1.3	-1.5	-1.9	-2.1	-2.2	-2.2

1. A plus sign means deficit-reducing one-off measures.

Table 6 Divergences from previous update

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Real GDP growth (%)							
- Previous update ¹	1.2	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5	
- Current update	1.2	1.4	1.5	1.5	1.6	1.4	1.3
- Difference	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	
General government net lending (% of GDP)							
- Previous update ¹	-2.8	-2.2	-2.3	-2.4	-2.3	-2.2	
- Current update	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1
- Difference	0.2	0.3	0.4	0.3	0.1	0.1	
General government gross debt (% of GDP)							
- Previous update ¹	107.1	106.5	106.1	105.8	105.4	104.8	
- Current update	106.6	106.2	105.5	105.2	105.0	104.7	104.2
- Difference	-0.5	-0.3	-0.6	-0.6	-0.4	-0.1	

1. Medium-term projection 2016-2021 of June 2016.

Table 7 Long term sustainability of public finances²¹
% of GDP

	2015	2020	2030	2040	2050	2060
Total expenditure (not available)	-	-	-	-	-	-
of which: age-related expenditure	29.2	29.6	30.7	31.9	31.8	31.3
Pension expenditure (AWG definition)	12.0	12.6	13.4	14.1	14.1	13.9
Social security pension	12.0	12.6	13.4	14.1	14.1	13.9
old-age and early pensions (survivors included)	10.8	11.1	11.8	12.8	12.9	12.8
other pensions (only disability)	1.2	1.5	1.6	1.3	1.1	1.1
Occupational pensions: not in the general government						
Health care	6.4	6.5	7.4	7.6	7.5	7.5
Long-term care	1.6	1.7	1.9	2.4	2.6	2.4
Education expenditure	3.9	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7
Other age-related expenditure (unemployment)	5.3	5.0	4.4	4.1	4.0	3.8
Interest expenditure (not available)	-	-	-	-	-	-
Total revenue (not available)	-	-	-	-	-	-
of which: property income (not available)	-	-	-	-	-	-
of which: from pensions contributions (not relevant)	-	-	-	-	-	-
Pension reserve fund assets (not available)	-	-	-	-	-	-
of which: consolidated public pension fund assets (not available)	-	-	-	-	-	-
Systemic pensions reform	-	-	-	-	-	-
Social contributions diverted to mandatory private scheme	-	-	-	-	-	-
Pension expenditure paid by mandatory private scheme	-	-	-	-	-	-
Assumptions						
Labour productivity growth	0.4	0.6	1.2	1.5	1.5	1.5
Real GDP growth	1.4	1.6	2.1	1.7	1.7	1.7
Participation rate males (aged 20-64)	84.4	84.2	84.5	85.0	85.0	85.0
Participation rate females (aged 20-64)	74.5	75.7	77.0	78.0	78.0	78.0
Total participation rates (aged 20-64)	79.5	80.0	80.7	81.5	81.5	81.5
Unemployment rate (aged 20-64)	11.8	10.6	7.5	7.0	7.0	7.0
Population aged 65+ over total population	18.2	19.3	22.5	24.3	24.5	24.7

Source: Conseil supérieur des Finances, Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel, juillet 2016.

Table 8 Basic assumptions

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Short term interest rate euro area (annual average)	-0.3	-0.3	-0.2	0.4	0.9	1.4	2.0
Long term interest rate euro area (annual average)	0.7	1.2	1.4	1.8	2.2	2.6	3.1
USD per 100 euro (annual average)	110.6	106.4	108.6	108.6	108.6	108.6	108.6
Nominal effective exchange rate, 2010=100	99.7	99.7	100.4	100.4	100.4	100.4	100.4
World excluding EU, GDP growth	3.2	3.7	3.7	4.1	4.1	4.2	4.2
EU GDP growth	1.9	1.6	1.6	1.8	1.8	1.7	1.7
Growth of relevant foreign markets	2.8	3.8	3.8	4.2	4.2	4.2	4.2
World import volumes growth, excluding EU	0.9	3.0	3.1	4.4	4.3	4.2	4.2
Oil prices (Brent, USD/barrel), level	43.8	56.2	56.2	62.0	67.8	73.6	79.4

²¹ On notera que le tableau 7 concerne la soutenabilité à long terme des finances publiques. Les données de ce tableau proviennent du rapport du Comité d'étude sur le vieillissement de juillet 2016. Ceci explique que les résultats concernant le court-moyen terme repris dans le tableau 7 ne sont pas identiques à ceux repris dans les autres tableaux du rapport.

Table 9 Macroeconomic prospects 2017-2022: main results

	2016	2017	2018	2019	2020	Averages	
						2021-2022	2016-2022
GDP and components							
Real GDP	1.2	1.4	1.5	1.5	1.6	1.4	1.4
Nominal GDP	2.8	3.2	3.2	3.0	2.9	2.9	3.0
<i>components of real GDP</i>							
Private consumption expenditure	0.7	1.4	1.5	1.5	1.5	1.2	1.3
Government consumption expenditure	0.4	0.3	0.6	0.8	0.9	1.1	0.7
Gross fixed capital formation	2.0	2.8	3.0	2.0	2.7	1.7	2.3
Changes in inventories and net acquisition of valuables (contribution to growth)	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1
Exports of goods and services	6.1	4.5	3.4	3.9	3.9	3.8	4.2
Imports of goods and services	5.3	4.6	3.6	3.9	4.1	3.9	4.2
Net exports (contribution to growth)	0.8	0.0	-0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Prices and interest rates							
Deflator of private consumption	1.5	2.2	1.6	1.7	1.6	1.7	1.7
GDP deflator	1.6	1.7	1.6	1.5	1.3	1.5	1.5
Long term interest rate (10 years)	0.4	0.8	1.0	1.5	2.0	2.7	1.6
Short term interest rate (3 months)	-0.6	-0.6	-0.5	0.0	0.6	1.4	0.2
Employment and unemployment							
Domestic employment (evolution in 000')	58.8	50.9	41.1	35.2	49.1	40.3	45.1
Domestic employment (evolution in %)	1.3	1.1	0.9	0.7	1.0	0.8	1.0
Employment rate (20-64 yrs - LFS concept) (*)	67.8	68.3	68.8	69.3	70.0	70.9	71.3
Unemployment rate (FPB concept) (*)	11.2	10.6	10.3	10.1	9.6	8.6	8.3
Unemployment rate (Eurostat standardised rate) (*)	8.0	7.6	7.5	7.4	7.1	6.3	6.1
Productivity per hour (market branches)	-0.3	0.2	0.6	0.7	0.5	0.6	0.4
Incomes							
Real disposable income of households	1.0	1.1	2.0	1.9	1.1	0.9	1.3
Households saving rate (% of disposable income) (*)	12.0	11.7	12.1	12.4	12.1	11.7	11.6
Public finances							
Net lending of General Government (% of GDP) (*)	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1
Primary balance (% of GDP) (*)	0.3	0.7	0.5	0.2	0.0	0.1	0.1
Gross public debt (% of GDP) (*)	106.6	106.2	105.5	105.2	105.0	104.4	104.2
External balance							
Balance of goods and services (% of GDP) (*)	3.0	2.7	2.7	2.5	2.2	2.0	1.9
Balance of current accounts (% of GDP) (*)	0.7	0.7	0.7	0.6	0.4	0.3	0.3
Greenhouse gas emissions (in million of ton CO₂-equivalent) (*)							
	114.9	113.4	113.2	112.3	111.7	110.4	110.0

(*) end of period figures in the last column (average 2016-2022).